

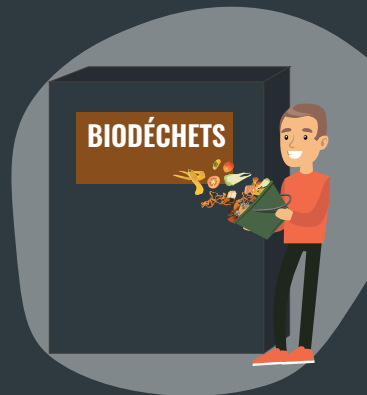
TEST DE COLLECTE DE BIODÉCHETS



Installation de points de collecte

Le SYMAT va prochainement expérimenter la collecte des biodéchets sur une zone dont vous faites partie. Des points de collecte vont être mis en place sur le domaine public pour y déposer les déchets alimentaires et les collecter.

La collecte de ces biodéchets va permettre aux usagers n'ayant pas accès au compostage (zones hyper-urbaines) de trier les déchets alimentaires et donc de réduire leurs ordures ménagères.



DÉCHETS AUTORISÉS



DÉCHETS INTERDITS



VOUS ÊTES INTÉRESSÉ·E POUR TRIER VOS BIODÉCHETS ?



Contactez-nous par mail à prevention@symat.fr
ou par téléphone au 0 800 816 051 pour connaître les modalités et recevoir votre bioseau ainsi que des sacs compostables.

COMMENT ÇA MARCHE ?

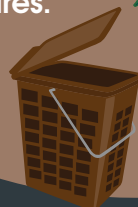
1

Le SYMAT me fournit un bioseau et des sacs biodégradables.



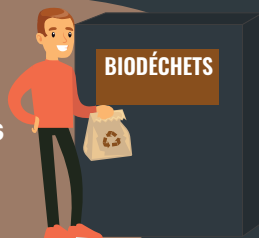
2

Chez moi, je trie mes déchets alimentaires.



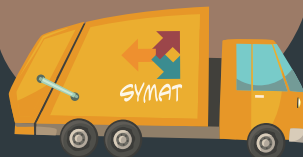
3

Je dépose dans la borne le sac biodégradable.



4

La borne est collectée par le SYMAT.



5

Les biodéchets sont amenés sur une plateforme de compostage locale.



6

Le compost est ensuite utilisé pour fertiliser les sols.



SYMAT 